

Les entreprises françaises

Après des décennies d'expansionnisme tranquille, soutenu par le gouvernement français, les entreprises hexagonales doivent affronter la concurrence chinoise, indienne ou turque sur le continent noir. Si elles se risquent désormais hors de l'ancien pré carré colonial, en ont-elles pour autant terminé avec la connivence qui les liait aux régimes autoritaires « amis de la France » ?

PAR OLIVIER PIOT *

SOMMET de la francophonie, Kinshasa (République démocratique du Congo, RDC), automne 2012. Fraîchement élu, le président François Hollande adopte une distance remarquable à l'égard de certains chefs d'État africains – notamment l'hôte de l'événement, M. Joseph Kabila. Le nouveau locataire de l'Élysée entend ainsi signifier la fin de toute complaisance envers les régimes qui s'affranchissent des principes démocratiques. Durant sa campagne, n'avait-il pas promis de rompre avec la « Françafrique », en proposant « une relation fondée sur l'égalité, la confiance et la solidarité » ?

Au terme de son mandat, en janvier 2017, lors du sommet Afrique-France de Bamako, le même M. Hollande salue un aréopage de quelque soixante délégations où ne figurent ni M. Kabila ni M. Omar Al-Bachir, le président soudanais, recherché par la Cour pénale internationale. Personne, cette fois, ne subit son ostracisme. Dans son sillage, M. Pierre Gattaz, président du Mouvement des entreprises de France (Medef), cornea une soixantaine de chefs d'entreprise venus faire leur marché...

M. François Fillon (Les Républicains) au Sahel, M. Emmanuel Macron (En marche !) en Algérie, M^{me} Marine Le Pen (Front national) au Tchad... L'empressement avec lequel les candidats à l'élection présidentielle française parcourent l'Afrique depuis des mois donne à penser que la rupture avec la « Françafrique » est

loin d'être consommée. Mais, depuis la fin des années 1970, les chefs d'État français ne l'ont-ils pas tous promise sans jamais la mettre en œuvre ?

Quelques décennies après son lancement, en 1955, par le président ivoirien Felix Houphouët-Boigny, qui lui donnait un sens positif, l'expression « France-Afrique » a cédé la place à une variante laconique : « Françafrique ». Ce néologisme péjoratif fut formulé pour la première fois en 1998 par l'économiste français François-Xavier Verschave dans un livre qui suscita la controverse (1). Utile pour caractériser les relations incestueuses entre la France et ses anciennes colonies africaines, en particulier dans le domaine économique, l'expression a-t-elle encore un sens à l'heure de la coopération Sud-Sud et des avancées chinoises sur le continent noir ?

Entre 2005 et 2015, les parts des entreprises françaises dans les exportations destinées à l'Afrique subsaharienne ont été divisées par deux, passant de 7 % à 4 %, tandis que celles de la Chine progressaient de 8 % à 22 % (2). Dès 2008, la France perdait sa place de premier fournisseur de la zone franc d'Afrique, ses parts dans les échanges chutant de 34 % en 1985 à 23,2 % en 2005 pour s'établir à seulement 11,4 % en 2015 (3).

Qu'il s'agisse des importations (9,8 milliards d'euros en 2015) ou des exportations (12,3 milliards d'euros), l'Afrique subsaharienne se situe désormais au même rang que l'Amérique

latine dans la liste des partenaires commerciaux de la France. Même constat du côté des investissements. Selon la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced) (4) et les rapports annuels « Perspectives économiques en Afrique » (5), les flux d'investissements directs étrangers (IDE) entrant en Afrique ont été multipliés par sept entre 2000 et 2015, passant d'un montant annuel de 9,2 milliards de dollars à près de 60 milliards (sur un volume mondial de 1 400 milliards), soit la croissance la plus rapide dans le monde. Et la France ne pointe guère aux premières places de ce palmarès. En termes de flux, les IDE français (2 milliards de dollars) n'arrivaient qu'en quatrième position en 2013, derrière ceux du Royaume-Uni, des États-Unis et même... de l'Italie. En termes de stocks (58 milliards de dollars en 2012), la France, cédant la première place qu'elle occupait encore en 2010, arrivait en troisième position, derrière les

États-Unis (61 milliards) et le Royaume-Uni (59 milliards).

Dans le traditionnel pré carré formé par ses anciennes colonies, elle affronte désormais la concurrence de la Chine, de l'Inde, de la Turquie et même du Maroc (6). Mais l'appétit de ces nouveaux venus n'explique pas tout. « Au milieu des années 2000, certains groupes ont cédé des actifs en Afrique et ont préféré miser sur d'autres marchés émergents, comme la Chine, l'Inde ou l'Amérique latine », explique M. Vincent Le Guennou, codirecteur général d'Emerging Capital Partners, un fonds qui a investi plus de 2 milliards de dollars dans quarante pays africains depuis 2000. « À l'époque, ajoute-t-il, l'Afrique n'avait pas bonne presse. Mais, au cours de la dernière décennie, elle a affiché des taux de croissance record. Depuis quelques années, on voit donc revenir les investisseurs français. »

Une diversification géographique

TOUTEFOIS, le recul des entreprises tricolores peut être relativisé. En effet, les activités des filiales des groupes français n'entrent pas dans les statistiques du Trésor ou du Conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN), pas plus que certains investissements réalisés sur leurs fonds propres. Ces sommes échappent ainsi à la comptabilisation des IDE entrants. En outre, les statistiques analysées par le Trésor français ne prennent souvent en compte que l'Afrique subsaharienne (excluant notamment le Maghreb et l'Égypte), alors que bon nombre de sociétés françaises se tourment depuis le début des années 2010 vers des pays d'Afrique où elles étaient peu présentes, voire absentes, comme les régions anglophones et lusophones. À la recherche de nouveaux contrats, elles s'aventurent désormais hors de leurs terres historiques (zone franc et pays francophones). « Depuis 2000, la croissance fait grossir chaque année le gâteau africain, commente M. Étienne Giros, ancien directeur Afrique du groupe Bolloré et président délégué du CIAN. Aussi, même si la place de la France régresse en termes de parts de marché, les échanges commerciaux et les IDE entre notre pays et les États africains suivent, en valeurs absolues, une courbe ascendante continue. » Notons que

l'impact pour les pays bénéficiaires est lui aussi relatif. Parfois assimilés à une contribution des entreprises étrangères à un pays, les IDE sont avant tout des investissements. S'ils représentent d'importantes entrées de devises, ils préparent des sorties encore plus importantes, sous la forme de « profits rapatriés ». De plus, les IDE se dirigent vers les pays de la périphérie se caractérisent en général par leur pauvreté technologique.

La liste des acteurs du nouvel expansionnisme français s'allonge : JC Decaux (achat de Continental Outdoor Media en Afrique du Sud), Danone (prise de participations dans Fan Milk au Ghana et dans Brookside Dairy au Kenya, création d'une direction Afrique en 2015), Axa (acquisition de l'assureur Mansard au Nigeria), Lafarge (investissements en Afrique de l'Est et australe), Carrefour (ouverture d'hypermarchés au Kenya et en Côte d'Ivoire) ou encore L'Oréal (qui, en 2015, à transféré à Johannesburg son centre de recherche sur les peaux noires et les cheveux africains, auparavant situé aux États-Unis). Même un géant comme Total choisit la diversification géographique, avec l'inauguration d'une unité flottante de production en mer – la plate-forme CLOV – en Angola en 2014, et le

lancement d'activités au Mozambique, poids lourd de l'Afrique lusophone.

À côté des habitués du continent noir (Bolloré, Bouygues, Total, Vinci, Lafarge, Areva), les nouveaux venus se pressent : Orange, Accor Hotels, Veolia, Carrefour, etc. L'essor des classes moyennes (entre 150 et 300 millions de consommateurs potentiels [7]) et l'urbanisation accélérée (4 % par an) suscitent de nouveaux besoins et créent des « niches économiques » à la rentabilité prometteuse : services urbains (construction, transport, assainissement des eaux, gestion des déchets, électrification), mais aussi téléphonie mobile, commerce en ligne et produits de luxe (champagne, cosmétiques, etc.). En janvier 2017, le rapport annuel du CIAN invitait ses adhérents à miser sur les villes africaines, « nouveaux pôles de dynamisme et d'innovation ». Par ailleurs, si certains fleurons de l'Hexagone, comme l'automobile, ne séduisent plus, d'autres activités, comme les ports (Bolloré) et les énergies renouvelables, les ont remplacés.

Un exemple : l'essor de l'opérateur de téléphonie Orange. Le groupe insiste sur sa « vieille filiation » avec Postes et télécommunications (PTT), présent sur le continent dès 1959 ; mais c'est bien à la fin des années 1990, avec ce qui s'appelait alors France Télécom, que remonte l'aventure africaine du géant tricolore. Après de premières prises de participation dans le pré carré (Côte d'Ivoire et Sénégal) dès 1997, l'histoire entrepreneuriale s'accélère à partir de 2010. Et quelle accélération !

(1) François-Xavier Verschave, *La Françafrique. Le plus long scandale de la République*, Stock, Paris, 1998.

(2) « Les entreprises françaises et l'Afrique », rapport annuel, Conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN), Paris, 2017.

(3) « Les échanges commerciaux de la France avec l'Afrique subsaharienne en 2015 », direction générale du Trésor, Paris, avril 2016.

(4) « Rapport 2016 sur l'investissement dans le monde », Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced), New York et Genève, 2016.

(5) Éditions 2014, 2015 et 2016, Banque africaine de développement (BAD), Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

(6) Lire Anne-Cécile Robert, « Trafics d'influence en Afrique », *Le Monde diplomatique*, janvier 2017.

(7) Selon un rapport du Boston Consulting Group publié en juin 2016, le nombre de consommateurs en Afrique atteindra 1,1 milliard d'ici à 2020.



STEVE BANDOMA. - « No Dirty Money! » (Pas d'argent sale!), 2015

de fait avec l'euro... Le 7 janvier, puis le 11 février 2017, plusieurs conférences étaient organisées simultanément en Afrique de l'Ouest par des économistes locaux pour protester contre le franc CFA, perçu comme une « punition » imposée par la France et comme une entrave au développement (9).

En matière agricole, la France pousse à la signature d'accords de partenariat économique (APE), en application de l'accord de Cotonou adopté par l'Union européenne en 2000 (10). Il s'agit de revenir sur les conventions de Lomé, signées dans les années 1970 par la Communauté économique européenne avec les pays des zones ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), et d'amener les États africains à supprimer leurs droits de douane sur près de 80% de leurs importations européennes d'ici à 2035. Un peu partout, des collectifs « anti-APE » ont fleuri, notamment au Sénégal, où l'on parle d'« accords de pendaison économique ». Enfin, les normes juridiques issues de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada, créée en 1993, 17 pays membres), un système hérité du code napoléonien et adapté en 2008 aux nouvelles nécessités du monde des affaires, permettent toujours aux hommes d'affaires français et africains de parler le même langage juridique.

Si les entreprises françaises ne bénéficient plus d'un accès « automatique » aux marchés, elles se meuvent toujours dans un climat d'affaires favorable. Surtout, la « Françafrique » emprunte d'autres chemins. Depuis la fin de la présidence de François Mitterrand (1981-1995), la « cellule africaine » de l'Élysée a maintes fois été toilettée : choix de conseillers plus jeunes et moins marqués par l'histoire, « pragmatisme » affiché, etc. Mais elle a conservé sa mission : former une garde rapprochée d'experts, venus à la fois de l'administration et des cabinets privés, chargés d'aider le président à cerner les grandes questions touchant à l'Afrique. Créée en 2013 lors d'un sommet des chefs d'État français et africains à l'Élysée, la fondation AfricaFrance vise à renforcer la coopération entre les entreprises françaises et africaines partout sur le continent. Avec la devise « Pour une croissance partagée », elle aide les sociétés hexagonales à réussir en Afrique. En 2015, cette fondation a créé une banque de l'exportation, destinée à réduire le coût des financements de certains gros contrats. Car, comme le résumait bien M. Gattaz en avril 2016, les entreprises françaises doivent à présent contrer les investisseurs concurrents en apprenant à « chasser en meute »...

Aux réseaux classiques est venu s'agglomérer d'abord un maillage plus récent d'acteurs privés, stimulés par le nouveau « business » : fonds d'investissement, réseaux de jeunes entreprises, conseillers, cabinets spécialisés, agences de communication, etc. Sans oublier, ensuite, le ballet des « robes noires », ces grands avocats français qui œuvrent sur le continent, prenant le relais de générations d'ingénieurs et d'entrepreneurs qui faisaient hier encore leur carrière en Afrique. Qu'ils s'appellent François Meyer, Pierre Haïk, Jean-Paul Benoit, Éric Dupond-Moretti, Pierre-Olivier Sur, Robert Bourgi (le « mecène » des costumes de M. Fillon) ou Jean-Pierre Versini Campinchi, ils font (presque) la pluie et le

Calendrier des fêtes nationales

1^{er} - 30 avril 2017

4	SÉNÉGAL	Fête de l'indépend.
17	SYRIE	Fête de l'indépend.
18	ZIMBABWE	Fête de l'indépend.
26	TANZANIE	Fête nationale
27	AFRIQUE DU SUD	Fête nationale
	SIERRA LEONE	Fête nationale
	TOGO	Fête de l'indépend.
27	PAYS-BAS	Fête nationale

chancelière Angela Merkel. Résultat : les parts de marché de la France y ont fondu (de 28% à 11%) entre 1995 et 2010.

Depuis l'arrivée au pouvoir en 2011 de M. Alassane Dramane Ouattara, proche du président d'alors, M. Nicolas Sarkozy, les entreprises françaises ont contre-attaqué, avec une grosse artillerie multi-sectorielle : finance (BNP Paribas, Société générale, Axa, Allianz France), hydrocarbures (Total), assurances (Axa), électricité et eau (ECP), bâtiment (Bouygues, Fayat, Vinci, Veolia), industrie (Air liquide), agro-industrie (Castel, Michelin, Compagnie fruitière, Bel, Danone), transports (Bolloré, Egis, Air France), hôtellerie (Accor), distribution (Carrefour, CFAO), télécommunications et audiovisuel (Orange, Bolloré). Dès lors, la France s'est maintenue, à la fin de 2015, comme premier investisseur étranger, avec un stock d'IDE de 2,6 milliards d'euros, soit 39% du total des IDE dans le pays (7 milliards d'euros). À la fin de 2016, environ 700 entreprises françaises étaient présentes en Côte d'Ivoire (dont près de 200 filiales). Selon le Trésor français, leurs activités contribuaient pour près de 50% aux recettes de l'État ivoirien en matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), de redevances et d'impôts sur les sociétés, et leur chiffre d'affaires cumulé représentait environ 30% du produit intérieur brut (PIB) du pays...

« Accords de pendaison économique »

LES ACTEURS économiques français qui réinvestissent l'Afrique ont-ils changé leur manière d'y faire des affaires ? Pour certains observateurs patronaux, ils ont développé (ou intégré) des pratiques très différentes de celles qui prévalaient aux grandes heures de la « Françafrique » : passe-droits, clientélisme, prébendes, financements occultes, etc. Un renversement d'autant plus marqué que plusieurs capitales africaines revendiquent une « diversification des partenaires économiques ». De Lagos à Nairobi en passant par Libreville ou Rabat, la plupart des chefs d'État africains ont compris tout le bénéfice qu'ils pouvaient tirer de cette mise en concurrence des « amis » d'hier avec les puissances émergentes, asiatiques ou sud-américaines (8).

« Ne plus être, en tant que Français, les seuls fournisseurs ou partenaires possibles change beaucoup de choses dans la conduite des affaires », reconnaît

M. Giros. « Il reste bien sûr une histoire commune entre la France et certains pays africains », souligne de son côté M. Bruno Mettling, directeur général adjoint chargé de l'Afrique et du Moyen-Orient chez Orange. Mais si vos interlocuteurs ont le sentiment que, au nom de cette histoire commune, vous cherchez des avantages, c'est devenu rédhitoire. » Une équation que M. Le Guennou résume habilement : « Aujourd'hui, être français n'est pas un handicap en Afrique. Mais ce n'est pas forcément un atout, et encore moins un avantage décisif. »

L'évolution des relations entre Paris et ses anciennes colonies bute toutefois sur des obstacles structurels. La zone franc, par exemple, perpétue la dépendance de quatorze pays africains envers la France : tutelle monétaire exercée par le Trésor français, obligation pour les pays membres de déposer une partie des réserves de change à la Banque de France, parité

beau temps dans les milieux d'affaires (et les milieux politiques) africains.

La fiscaliste Claude Dumont Beghi, par exemple, est très introduite au Palais du bord de mer de Libreville, au Gabon, où elle défend les intérêts du président Ali Bongo depuis 2013. Longtemps conseillère d'Air Gabon, elle n'a pas hésité à faire saisir, au début des années 2000, un Boeing 747 de ladite compagnie sur le tarmac de l'aéroport Charles-de-Gaulle pour récupérer un arriéré d'honoraires de 335 000 euros (11). Du côté des ex-ministres de la République, la liste de ceux qui se sont reconvertis dans les « bons offices » du lobbying en Afrique se révèle tout aussi fournie : MM. Jean-Louis Borloo (à l'origine de la fondation Énergies pour l'Afrique), Gérard Longuet (conseiller de Sea Invest), Michel Roussin (longtemps à la direction du groupe Bolloré), Pierre-André Wiltzer (encore récemment conseiller de la présidence de Necotrans), Dominique Perben (conseiller de Colas, filiale du groupe Bouygues) ou encore Hervé de Charette et Jean-Marie Bockel. On pourrait y ajouter l'homme d'affaires franco-bénois Lionel Zinsou, devenu premier ministre du Bénin en 2015...

Certes, beaucoup des « messieurs Afrique (12) » d'hier goûtent une retraite paisible. Mais le renouvellement générationnel des réseaux d'influence permet à la « Françafrique » de se transmuter dans un contexte où les entreprises françaises n'ont jamais été aussi nombreuses sur le continent (40 000 en 2015). Petites et

moyennes, certes, mais surtout, bien sûr, les grands groupes. À la fin de 2015, pas moins de 14 multinationales françaises, au premier rang desquelles (par ordre décroissant de chiffre d'affaires) Total, Castel, Orange, Lafarge, Vinci, Bouygues et Technip, se classaient parmi les 70 plus grands groupes implantés en Afrique.

Plus que les autres, ces géants économiques conservent quelques traits saillants de la « Françafrique ». « Tous ont leur propre réseau interne. Ils peuvent solliciter l'État français, mais aussi s'en passer. Pour eux, le pré carré et l'espace des ex-colonies françaises sont dépassés depuis longtemps. Leur chasse aux ressources et aux parts de marché est plus intense et plus ouverte que jamais », déclare, sous couvert d'anonymat, un ancien conseiller d'ambassade français. Secondés par des géostratèges, des pénalistes, des fiscalistes et des juristes, ces multinationales n'hésitent pas à jouer avec les frontières de la légalité. Dans son dernier livre (13), Alain Deneault dissèque les mécanismes de « perversion du droit » utilisés par un fleuron français. Ses armes, selon ce professeur de sciences politiques à l'université de Montréal ? « La fixation des cours du pétrole et le partage des marchés ; la collaboration avec des régimes politiques officiellement racistes ; la corruption de dictateurs et de représentants politiques ; la conquête de territoires à la faveur d'interventions militaires ; la délocalisation d'actifs dans des paradis fiscaux ; la pollution de vastes territoires au point de menacer la santé publique... »

Bolloré aux prises avec la justice

LE GROUPE BOLLORÉ figure lui aussi parmi les multinationales emblématiques de la présence française en Afrique (14). Fort de ses 250 filiales et de ses 25 000 salariés dans 46 pays africains, Bolloré Africa Logistics est devenu en moins de trente ans le premier réseau intégré de logistique africain et un acteur majeur de l'activité portuaire. Avec une constante : depuis le début des années 2000, le groupe accumule les démêlés avec la justice de plusieurs pays. La question de l'accapement des terres, notamment au Cameroun, a conduit Bolloré à poursuivre – en vain – le site militant Bastamag.

Autre exemple : depuis 2011, date à laquelle la Guinée lui a cédé la gestion d'une partie des activités du port de Conakry, un véritable feuilleton judiciaire s'est engagé contre le géant français. Après plusieurs rebondissements, l'État guinéen a imposé en 2015 l'obligation à tous les navires du trafic Ro-Ro (véhicules, camions, équipements miniers, etc.) de décharger dans le terminal géré par... Bolloré. Dans une lettre adressée à M^{me} Hélène Le Gal, alors conseillère Afrique du président Hollande, l'homme d'affaires français Jean-Jacques Grenier, patron de

plusieurs sociétés (Getma Guinée, AMA Guinée), écrivait : « Ce comportement visant à instituer un monopole de concessions portuaires et des tarifs de port excessifs conduit de nombreux jeunes responsables africains à un rejet de la présence française, basée sur un système d'exclusivité économique (15) »...

OLIVIER PIOT.

(8) Cf. Antoine Glaser, *AfricaFrance. Quand les dirigeants africains deviennent les maîtres du jeu*, Fayard, Paris, 2014.

(9) Lire Sanou Mbaye, « L'Afrique francophone piégée par sa monnaie unique », *Le Monde diplomatique*, novembre 2014.

(10) Cf. « Accords de partenariat économique : "Le jeu des multinationales" », entretien avec Jacques Berthelot, *Billets d'Afrique*, n° 260, Surviv, Paris, septembre 2016.

(11) Cf. « Les dix avocats qui défendent – et confissent ! – les présidents africains », *La Lettre du continent*, Paris, 5 juillet 2016, www.africaintelligence.fr

(12) Cf. Stephen J. Smith et Antoine Glaser, *Ces messieurs Afrique. Le Paris-Village du continent noir*, Calmann-Lévy, Paris, 1994.

(13) Alain Deneault, *De quoi Total est-elle la somme ? Multinationales et perversion du droit*, Rue de l'échiquier, Paris, 2017.

(14) Lire Thomas Delton, « Les guerres africaines de Vincent Bolloré », *Le Monde diplomatique*, avril 2009.

(15) Cité dans *La Lettre du continent*, n° 697, 7 janvier 2015.

IRIS SUP' L'ÉCOLE DES RELATIONS INTERNATIONALES DE L'IRIS

TITRES DE NIVEAU 1 RECONNUS PAR L'ÉTAT, ENREGISTRÉS AU RNCP

(arrêté du 23-02-17 paru au JO du 03-03-17)

DIPLÔMES DE NIVEAU BAC+4 ET BAC+5 EN PRÉSENTIEL ET À DISTANCE

Titre Analyste en stratégie internationale

- parcours Géopolitique et prospective
- parcours Défense, sécurité et gestion de crise
- parcours Gééconomie et intelligence stratégique

Titre Manager Humanitaire

- parcours Stratégique
- parcours Opérationnel
- parcours Plaidoyer

www.iris-sup.org

Renseignements : +33 (0)1 53 27 60 74

Établissement privé d'enseignement supérieur technique enregistré auprès du rectorat de Paris

